

LE MEDAD

AU SECOURS DE L'ÉOLIEN

Suite à un article à charge contre l'énergie éolienne, paru dans le *Figaro Magazine* en février, le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) a jugé utile de défendre la filière. Avec le concours de l'Ademe, il a publié une note répondant point par point aux accusations des journalistes. À propos du CO₂, cette note indique que « sur l'année 2008, l'éolien permettra d'éviter l'émission de 1,65 million de tonnes de CO₂ ». Et de 16 millions de tonnes de CO₂ par an en 2020, avec un parc de 25 000 MW. Au sujet de la productivité, le texte rappelle que celle du parc éolien français « est largement supérieure à la moyenne européenne ». Concernant le coût de l'éolien, elle précise qu'il est pour le consommateur de 0,024 centime d'euro par kWh consommé. Pour un ménage français qui consomme 2 500 kWh par an (hors chauffage électrique), le coût est donc de 0,60 euro par an.

INVESTISSEMENT LOCAL EN PAYS DE VILAINE

L'association Éoliennes en Pays de Vaine espère construire des parcs éoliens grâce à l'investissement des habitants. 80 particuliers et 3 clubs d'investissement d'épargnes solidaires (Cigales) lui ont déjà apporté 210 000 €. Une somme complétée à hauteur de 90 000 € par le conseil général de Loire-Atlantique à travers une société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables. Les 300 000 € ainsi réunis ont servi à financer les études permettant le dépôt de deux permis de construire. L'un, déposé en février, pour le parc de Sévérac-Guenrouët en Loire-Atlantique (4 éoliennes de 2 MW). L'autre, qui sera déposé prochainement, pour Béganne dans le Morbihan (8 MW). Si les projets sont acceptés, ils coûteront 11 à 12 millions d'euros chacun. Les particuliers, les collectivités locales et les entreprises seront alors sollicités pour participer à l'investissement.



<http://leseoliennes.free.fr>